BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

Département de l'Administration et des Services Généraux
Division des Services Généraux et du Patrimoine

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE EN VUE DE LA REALISATION DE SIX FORAGES EQUIPES D'UN SYSTEME DE POMPAGE SOLAIRE

Juillet 2025

1. Contexte

Le présent Cahier a pour objet de définir les spécifications techniques et les modalités d'exécution des travaux relatifs à la réalisation de forages d'eau potable à usage communautaire, dans le sud du Togo. Ces forages seront équipés d'un système de pompage alimenté à l'énergie solaire, dans un souci d'autonomie énergétique, de durabilité et de réduction des coûts d'exploitation.

2. Localisation du projet

Dans le cadre du présent projet, six (6) villages de la commune de Zio 2, répartis dans trois districts administratifs, ont été retenus pour l'installation de forages à usage communautaire.

Le projet prévoit la réalisation effective de six (6) forages solaires, soit un par village, afin de renforcer l'accès à l'eau potable pour les populations concernées.

La liste des localités bénéficiaires est présentée dans le tableau ci-après :

***Tableau 1* : Liste des localités bénéficiaires**

N°	District administratif	Village cible
1	Kovié	Atinvé
2	Kovié	Dzogbéto
3	Kovié	Atidé
4	Mission-Tové	Apédomé
5	Mission-Tové	Adidomé
6	Noèpé	Atsakpo

3. Description des Prestations

Ce projet, à fort impact social et environnemental, prévoit la réalisation de six (6) forages d'eau potable entièrement équipés et opérationnels à l'issue des travaux. Chaque point d'eau servira de borne-fontaine publique, accessible à l'ensemble de la communauté locale.

Les installations seront autonomes en énergie, grâce à l'utilisation de systèmes de pompage alimentés par énergie solaire, permettant de garantir un fonctionnement durable, sans dépendance au réseau électrique.

Les prestations attendues comprennent notamment :

a. Travaux préparatoires

- Repérage des sites d'implantation en concertation avec le maître d'ouvrage ;
- Étude hydrogéologique ;
- Autorisations locales de forage ;
- Sécurisation et balisage des sites de travaux.

b. Réalisation des forages

- Forage vertical d'une profondeur adaptée à la localisation de la ressource, conformément aux résultats de l'étude préalable ;
- Méthode adaptée au terrain ;
- Tubage en PVC de qualité alimentaire, avec crépines aux niveaux aquifères ;
- Développement mécanique et hydraulique du forage pour éliminer les fines.

c. Essais et contrôles

- Essai de pompage de longue durée (minimum 4 à 6 heures) pour chaque forage ;
- Détermination du débit d'exploitation durable ;
- Prélèvement et analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau (1 échantillon par site).

d. Équipement des forages

- Pompe immergée solaire adaptée à la profondeur (débit cible : 1 à 3 m³/h) ;
- Câbles électriques immergés et tuyauterie de refoulement (PEHD ou PVC) ;
- Clapets, vannes, raccords et accessoires.

e. Systèmes solaires

- Générateurs photovoltaïques (puissance entre 700 W et 1,8 kW selon la pompe) ;
- Structure support galvanisée ou aluminium, inclinée et orientée sud ;
- Régulateur de pompe (MPPT ou inverseur dédié) ;
- Coffret de protection électrique avec disjoncteurs et parafoudre ;
- Protection de l'ensemble du dispositif (panneaux, pompe, coffret) contre les actes de vandalisme ou de vol.

f. Réservoir de stockage (Polytank)

- Réservoir plastique de 1000 litres monté sur une structure métallique ou maçonnée en hauteur (château d'eau) ;
- Tuyauterie de liaison entre la pompe et le réservoir ;
- Installation de deux robinets de distribution pour desserte communautaire ;
- Trop-plein et dispositif de vidange.

g. Ouvrages annexes

- Margelle en béton armé sur chaque forage ;

- Dalle de propreté et canal de drainage autour de la margelle ;
- Clôture de protection autour du forage (filet grillagé ou clôture rigide) ;
- Plaque d'identification du projet (nom du projet, date, partenaires, etc.).

h. Mise en service et documentation

- Mise en marche de chaque installation ;
- Formation de base des utilisateurs ou du comité local ;
- Remise d'un dossier technique pour chaque site (plans, fiches techniques, résultats d'essais et analyse d'eau)

Les équipements et matériaux à déployer doivent être conformes aux normes en vigueur et garantir une longue durabilité.

4. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, les prestataires doivent impérativement répondre au minimum aux critères ci-après :

- Être une entreprise spécialisée dans l'exécution de travaux relevant des domaines de l'hydraulique, du génie civil ou de l'énergie;
- Avoir exécuté ces cinq dernières années au moins deux travaux similaires appuyés par les attestations de bonne exécution dûment établies par les autorités contractantes bénéficiaires ;
- Avoir une capacité financière égale au moins à deux fois le montant prévisionnel de votre offre pour cette mission

5. Liste des pièces à fournir

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de la carte d'opérateur économique ;
- Copie des attestations de bonne exécution des travaux similaires réalisés ces dernières années

NB : Le défaut ou la non-fourniture de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus n'est pas éliminatoire dans l'immédiat. Toutefois, les prestataires retenus devront nécessairement fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat. Au cas contraire, la BIDC passera aux candidats suivants classés dans l'ordre croissant.

6. Offre Technique

L'offre technique doit comporter au minimum, les pièces et documents ci-après :

- Les plans d'exécution ;
- La liste du matériel à mobiliser ;
- Le chronogramme de réalisation des travaux ;
- Approche méthodologique et sécuritaire proposée ;
- Le CV des intervenants (Chef de projet, hydrogéologue, techniciens spécialisés) ;
- Toute autre information ou documentation utile.

7. Offre Financière

L'offre financière devra être libellée conformément au cadre de devis quantitatif estimatif (sur la base d'une profondeur de 100 m envisagé par forage) ci-après :

***Tableau 2* : Cadre de devis quantitatif et estimatif des travaux (4 sites)**

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (en FCFA HT-HD)	Montant (En FCFA HT-HD)
1	**Études Préliminaires et autorisation**				
1.1	Etude hydrogéologique (déterminer la présence, la quantité et la qualité de l'eau souterraine)	FF	6,0	0	0
1.2	Autorisations de forage	FF	6,0	0	0
1.3	**Total études préliminaires et autorisation**				**0**
2	**Équipements et Matériaux**				
2.1	Panneaux solaires	kWc	10,8		
2.2	Structure de support des panneaux solaires	Ens	6,0		
2.3	Pompe solaire	Ens	6,0		
2.4	Câblage et connecteurs	Ens	6,0		
2.5	Contrôleur de pompe	U	6,0		
2.6	Système de forage (foreuse, tubes, etc.)	Ens	6,0		
2.7	Réservoir de stockage (1000 litres)	U	6,0		
2.8	Structure de support du réservoir	Ens	6,0		
2.9	**Total équipements et matériaux**				
3	**Main-d'œuvre et services**				
3.1	Coût de forage	FF	6,0		
3.2	Installation des équipements	FF	6,0		
3.3	Mise en place d'aires de puisage avec robinetterie communautaire	Ens	6,0		

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire (en FCFA HT-HD)	Montant (En FCFA HT-HD)
	Protection des équipements contre vandalisme ou vol	FF	6,0		
3.4	Analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau	FF	6,0		
3.5	**Total main-d'œuvre et services**				

NB : Ce cadre est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire. Le cas échéant, les modifications, ajouts ou retraits doivent être dûment motivés.

8. Période de validité des offres

La durée de validité de l'offre devra être de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt.

9. Date limite de dépôt des plis

L'offre devra être transmise aux adresses électroniques suivantes : **ichabimougnan@bidc-ebid.org** / **secretariatdasg@bidc-ebid.org**, au plus tard le ***mercredi 16 juillet 2025 à 10 heures***.

Les offres seront déposées sous plis fermé au secrétariat du Directeur de l'Administration et des Services Généraux, porte 505 D, sis au 5ème étage aile droite de l'immeuble. Les offres parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

10. Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du procès-verbal de réception provisoire signé par les deux Parties.